

Conseil du Centre

77^e session, Turin, 30-31 octobre 2014

CC 77/7/2

POUR DISCUSSION ET ORIENTATION

SEPTIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Chef auditeur interne pour l'année qui s'est achevée au 31 décembre 2013

Introduction

1. Le Bureau de l'audit interne et du contrôle (IAO) du Centre assume une fonction de contrôle indépendante, visée au chapitre XIV des Règles de gestion financière du Centre. Ces règles prévoient à leur article 14.10 que « le vérificateur interne aux comptes procède en toute indépendance aux examens et adresse au Directeur ou aux personnes désignées par lui les rapports qu'il peut estimer nécessaires (...) afin que la vérification intérieure des comptes soit effectuée de façon efficace, comme le prévoit le chapitre VIII du Règlement financier. » Ledit chapitre VIII, article 18 d) du Règlement financier, stipule que le Directeur du Centre « établit un système de contrôle financier intérieur et de vérification intérieure des comptes ».
2. L'IAO a pour mission de fournir au Conseil et au Directeur une assurance indépendante et objective, qui soit source de valeur ajoutée et d'améliorations pour les activités du Centre. L'IAO s'emploie activement à faciliter l'évaluation des risques et les contrôles internes, et s'attache à promouvoir une approche cohérente de la gestion des risques pour aider les responsables à améliorer l'efficacité et la rentabilité des activités du Centre.
3. L'IAO n'élabore pas et n'établit pas de procédures, et ne participe pas à des activités qu'il serait susceptible d'examiner ou d'évaluer ou dont on pourrait considérer qu'elles compromettent son indépendance ou son objectivité. Il a pleinement et librement accès à l'ensemble des dossiers, opérations, fonctions et documents ayant un rapport avec la question examinée, de même qu'à tout membre du personnel concerné.
4. L'IAO réalise ses audits conformément aux normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne de l'Institut des auditeurs internes.

Résumé des résultats de l'audit interne

5. En 2013, l'IAO a enquêté et présenté un rapport sur trois questions d'assurance-qualité:
 - Deux des rapports concernaient des audits entamés en 2012 et menés par des consultants externes engagés par l'IAO. Ces audits portaient sur la méthodologie d'imputation des coûts utilisées pour la tarification des activités de formation et pour le partage des coûts avec les deux autres agences des Nations Unies présentes sur le campus, à savoir l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) et l'École des cadres du système des Nations Unies (ECSNU). Le premier rapport formule des suggestions sur la manière d'améliorer les méthodes respectives afin de fournir des informations plus complètes et plus fiables sur les activités de formation; le second propose une approche visant à garantir le remboursement des dépenses communes aux trois organisations sur une base plus cohérente et plus équitable. Le Chef auditeur interne a rapporté oralement des conclusions de ces deux rapports lors de la 75^e session du Conseil.
 - Le troisième rapport portait sur l'examen par l'IAO de l'application Oracle e-Business mise en place au Centre, ainsi que du système Inbiz, qui est utilisé pour transmettre les instructions de paiement des salaires à la banque du Centre (Intesa Sanpaolo). L'IAO a identifié des possibilités d'amélioration des fonctions de contrôle des finances et des processus d'achats du Centre. En

ce qui concerne le système Inbiz, et quoique la probabilité que cela se produise fût quasi-nulle, une lacune de sécurité aurait pu permettre une altération des données, et donc poser un risque financier pour le Centre. Le Centre a pris les mesures correctives nécessaires immédiatement après que l'IAO l'eut averti de cette lacune.

Tarification des activités de formation du Centre

6. L'objectif de cet audit consistait à examiner la méthodologie d'imputation des dépenses aux activités de formation, y compris des frais fixes et variables, afin de déterminer la contribution aux coûts fixes de chaque activité, ainsi qu'à formuler des recommandations si nécessaire.
7. L'examen a montré que le modèle utilisé par le Centre imputait les coûts au niveau des programmes techniques et permettait donc une évaluation de la contribution aux coûts fixes de chaque programme. Si l'approche actuelle fournit effectivement à l'équipe de direction des informations sur les performances financières au niveau des programmes, l'audit a relevé des possibilités de revoir la méthodologie afin de déterminer dans quelle mesure chaque activité de formation contribue au recouvrement des coûts fixes, et donc d'obtenir des informations plus détaillées sur les performances financières à l'intérieur de chaque programme, ce qui pourrait être utile pour la prise de décisions et la définition de stratégies.
8. Le rapport a suggéré deux méthodologies susceptibles de fournir de plus amples informations financières au niveau des activités de formation: l'une en utilisant les technologies actuellement disponibles au Centre et l'autre en étendant les systèmes informatiques afin d'automatiser plus avant les processus et de permettre une allocation des coûts plus précises. Les deux approches impliqueraient une révision et une adaptation de la méthodologie actuelle. La seconde suggestion imposerait toutefois des investissements ultérieurs. La tarification des activités constituant un élément fondamental pour la détermination des contributions aux coûts fixes et ces dernières étant un indicateur clé des performances d'un programme, le Centre devrait envisager de revoir sa méthode d'allocation des coûts selon la proposition des consultants, étant entendu que toute décision d'investissement dans le renforcement des capacités technologiques devra être prise en tenant compte des priorités et des moyens disponibles.
9. L'audit a également débouché sur des recommandations plus détaillées visant à:
 - renforcer les rôles et les responsabilités en matière d'allocation et de contrôle des coûts (le Centre pourrait à cette fin étudier la disponibilité et le profil de moyens afin de mettre pleinement cette recommandation en œuvre); et
 - élaborer et formaliser des politiques et procédures en matière d'allocation des coûts et de tarification des activités de formation.

Partage des coûts sur le campus

10. Parallèlement à l'audit de la politique de tarification des activités du Centre, les consultants ont également examiné les méthodologies de partage des coûts avec deux autres agences des Nations Unies présentes sur le campus, l'ECSNU et l'UNICRI, afin d'évaluer le montant qu'elles devraient rembourser au Centre. L'audit a montré que les méthodologies appliquées vis-à-vis de chacune des deux organisations n'étaient pas cohérentes, qu'elles n'étaient pas entièrement formalisées et qu'elles ne tenaient pas compte de tous les coûts demandant un

remboursement. Le Centre a ici l'occasion de revoir sa méthodologie de partage des coûts et de chercher une approche plus cohérente et plus globale. Le rapport donne une orientation possible.

11. Une fois que le Centre aura décidé de l'approche à adopter, il devra la formaliser dans un document de politique. Non seulement cela aiderait à assurer une application cohérente et équitable de la méthodologie, mais cela faciliterait aussi les révisions futures qui seraient rendues nécessaires par les changements de l'environnement du campus ou des accords avec les autres agences.

Application Oracle e-Business

12. Le Centre utilise les applications Oracle pour gérer les processus et assurer le contrôle interne des questions d'ordre financier. En raison de l'importance d'Oracle pour le Centre, l'IAO a mené un examen des fonctions de contrôle de la sécurité, de la répartition des tâches, de la gestion des utilisateurs, des achats et du paiement des fournisseurs, ainsi que des contrats de licence des logiciels.
13. L'IAO a identifié des possibilités d'améliorer l'environnement de contrôle des finances et des achats en recourant à d'autres applications de la suite logicielle Oracle, en remplacement des processus basés sur papier actuels, moins efficaces. Les processus à adopter portent sur la gestion du flux de travail pour l'approbation des bons de commande et des factures des fournisseurs; sur les limites de tolérance pour l'acceptation des différences minimales entre le bon de commande et la facture correspondante; et sur le traitement de la réception des biens et services. Les implications financières éventuelles du réagencement des processus métiers devront être analysées dans le contexte des autres priorités identifiées et des moyens disponibles.
14. L'audit a également montré que les responsabilités assignées à huit fonctionnaires des Services financiers n'ont pas été correctement réparties au sein de l'application Oracle e-Business. Bien qu'il ne s'agisse que de contrôles manuels, sur papier, de l'approbation des bons de commande et des paiements des fournisseurs, les droits d'accès conflictuels identifiés augmentent le risque de paiements non autorisés. Après l'examen des comptes d'utilisateur, l'IAO a relevé des lacunes au niveau du nombre de licences Oracle, lesquelles ont été comblées avec le soutien de l'OIT.
15. À la suite d'une demande formulée par la Trésorière d'examiner les contrôles exercés sur le système Inbiz, utilisé pour transmettre les instructions de paiement des salaires à la banque du Centre, l'IAO a noté que le détenteur de la fonction d'utilisateur principal du système aurait pu surclasser le contrôle exigeant que deux signataires autorisés approuvent l'instruction mensuelle envoyée à la banque. En d'autres termes, l'utilisateur principal aurait pu préparer des ordres de paiement d'un montant illimité sans avoir besoin d'une approbation ultérieure, et des paiements non autorisés auraient pu vider les comptes en banque du Centre. La Trésorière a immédiatement fait procéder aux mesures correctives nécessaires une fois qu'elle a été informée de cette déficience.

Audits en cours en 2014

16. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'IAO avait achevé le travail de terrain pour l'audit de la gouvernance interne, dont le rapport sera publié sous peu. Le Chef

auditeur interne en présentera oralement les conclusions lors de la réunion du Conseil.

17. L'IAO envisage de mener un audit des activités de formation du Centre en août 2014 et un audit des achats plus tard dans l'année. Les résultats de ces audits seront présentés au Conseil en 2015.

Le présent rapport est soumis au Conseil pour discussion et orientation.

Turin, 17 juin 2014